

La recherche amont s'ouvre aux PME

Le 02 octobre 2008 par Aurélie Barbaux

Travailler avec les laboratoires publics n'est plus l'apanage des grands comptes. Ce mode d'acquisition de connaissances est aussi accessible aux PME. Même si la voie reste étroite.

C'est le moment d'en profiter. La fiscalité française n'a jamais été aussi favorable à l'investissement des entreprises dans la recherche. Avec les nouvelles règles du crédit d'impôt recherche, applicables à partir de 2008, travailler avec un laboratoire public ne coûte presque rien. Après déduction des sommes investies pour le calcul de l'impôt sur les sociétés, le coût sur fonds propres pour une entreprise bénéficiaire se réduit finalement à 5,6 % du budget total !

Investir en recherche amont n'est donc plus réservé aux grandes entreprises capables d'embaucher des chercheurs de haut niveau ou d'ouvrir des laboratoires mixtes avec les grands instituts de recherche. Les PME aussi peuvent se lancer dans l'aventure. Et cela n'a rien à voir avec les projets de recherche appliquée des pôles de compétitivité, ni avec les programmes européens de type Eureka ou Eurostars, qui visent le développement de technologies ou de produits. La recherche amont peut néanmoins être tout aussi stratégique : elle permet d'acquérir des connaissances scientifiques susceptibles d'ouvrir sur de nouveaux concepts, et même sur des innovations de rupture.

Encore faut-il que l'entreprise sache où s'adresser. Et là où les grands comptes disposent des ressources pour tisser leur réseau, les PME sont plus démunies.

trouver des interlocuteurs

Les cabinets d'aide à l'innovation, rompus au montage de projets public-privé, peuvent les aider. « Pour lancer un projet de recherche sur des algorithmes capables d'apprendre les langues asiatiques à nos logiciels d'intelligence artificielle, nous avons fait appel à l'agence Glaizer, qui nous a trouvé la bonne équipe de chercheurs », raconte Patrick Guidicelli, le président d'Akio Software, une société de logiciels installée à Paris. La rencontre peut aussi naître d'une initiative extérieure. « Nous avons impliqué deux laboratoires et une PME spécialisée dans l'instrumentation dans un projet visant à déterminer si un système original de mesure avait un intérêt en biologie », raconte Jacques Cochard, consultant de l'agence Tykya. Pour des problèmes liés à la biologie et à la physique, l'entreprise peut aussi se tourner vers la Fondation Pierre-Gilles de Gennes, fondation de coopération scientifique de droit privé qui fédère 140 équipes de recherche et 1 450 chercheurs issus de l'Ecole normale supérieure, de l'Ecole supérieure de physique et chimie industrielles, de l'Institut Curie, du CNRS et de l'Insem. Elle se propose justement d'organiser les relations entre les entreprises privées et les équipes de chercheurs de ses laboratoires membres, au cœur du Paris scientifique.

Une autre option consiste à intégrer un projet de recherche européen. « Mais, pour une PME, il ne faut pas y aller uniquement pour obtenir des financements », prévient Abbas Djobo, le directeur du pôle innovation d'Alma Consulting Group, spécialiste de l'aide à l'innovation. En revanche, intégrer un projet européen aux côtés de grands groupes ouvre la porte à des recherches de pointe. « Silios, PME des Bouches-du-Rhône spécialisée dans les microcomposants optiques, a réussi à accéder aux résultats d'un projet européen en s'inscrivant comme opérateur de l'étude de marché destinée à leur valorisation », raconte Abbas Djobo. Mais c'est l'exception.

L'idéal : recruter un doctorant en contrat cifre

Si, pour une PME, trouver des subventions européennes pour un projet de recherche amont relève de la gageure, ce n'est pas mieux en France. « L'agence nationale de la recherche (ANR) a du mal à financer des projets portés par le privé. C'est un organisme de soutien de la recherche publique », prévient Gilles Rubinstenn, le directeur de la Fondation Pierre-Gilles de Gennes. De son côté, Oséo n'a pas vocation à financer ce type de projet amont. Et lorsqu'elle le fait, au cas par cas, c'est sous forme d'avance remboursable. Un cadeau parfois empoisonné : face aux banquiers, l'avance remboursable est comme une épée de Damoclès que l'on peut traîner des années.

La solution la plus efficace reste l'embauche des doctorants via un contrat Cifre (lire p. 78). Le salaire est subventionné par l'Etat à hauteur de 17 000 euros par an pendant trois ans, et un contrat lie l'entreprise avec le laboratoire, afin de définir clairement qui fait quoi et comment seront exploités les résultats des travaux de thèse. Notamment le degré de confidentialité exigé par l'entreprise. Mais attention, embaucher un thésard correspond à un vrai recrutement. Pour s'orienter, l'entreprise peut faire appel à l'association pour l'emploi des cadres (Apec), déposer son projet sur le nouveau service en ligne de l'ANRT (Association nationale de recherche technique), attendre la bourse annuelle des Cifre (la prochaine a lieu le 3 novembre), ou encore passer directement par un laboratoire. « Mais il ne faut pas forcément accepter la première proposition. Certains laboratoires ont tendance à chercher à caser des étudiants », conseille Philippe Gauthier, le responsable des Cifre à l'ANRT. « Et surtout ne pas oublier de déduire la subvention reçue pour le salaire lors de la déclaration pour le crédit d'impôt recherche », rappelle Thomas Gross, cofondateur de l'agence Sogedev. Les règles pour bénéficier du crédit d'impôt recherche restent en effet très strictes. Contraignantes, elles ne doivent pas pour autant décourager la PME. C'est une chance à saisir. Elle pourrait ne pas durer éternellement.